

Université Polytechnique Hauts de France

1^{ère} année de Licence DROIT

Année 2020-2021 Semestre 1

INTRODUCTION AU DROIT

Cours de Monsieur Stéphane MICHEL

Plan de cours

INTRODUCTION GENERALE

SECTION I. LES GRANDS DOMAINES DU DROIT

- §1. DROIT PRIVE ET DROIT PUBLIC
- §2. LE DROIT INTERNE ET LE DROIT INTERNATIONAL
- §3. DROIT SUBSTANTIEL ET DROIT PROCESSUEL

SECTION II. LES BRANCHES DU DROIT

- §1. LE DROIT CONSTITUTIONNEL
- §2. LE DROIT CIVIL
- §3. LE DROIT ADMINISTRATIF
- §4. LE DROIT PENAL
- §5. LE DROIT SOCIAL
- §6. LES AUTRES BRANCHES DU DROIT

PARTIE I. LA REGLE DE DROIT

CHAPITRE 1. LES CARACTERES DE LA REGLE DE DROIT

SECTION I. LA REGLE DE DROIT EST ABSTRAITE

- §1. LA REGLE DE DROIT EST IMPERSONNELLE
- §2. LA REGLE DE DROIT EST GENERALE
- §3. LA REGLE DE DROIT EST PERMANENTE

SECTION II. LA REGLE DE DROIT EST NECESSAIRE

SECTION III. LA REGLE DE DROIT EST COERCITIVE

- §1. L'INTERVENTION DE L'ETAT
- §2. LES SANCTIONS
 - A. L'EXECUTION
 - B. LA REPARATION
 - C. LA PUNITION

SECTION IV. LES AUTRES REGLES DE CONDUITE

§1. LES REGLES DE BIENSEANCE

§2. LES REGLES DE LA MORALE

A. L'ANALOGIE ENTRE LES REGLES DE DROIT ET LA MORALE

B. LES DIFFERENCES ENTRE LA REGLE DE DROIT ET LA MORALE

§3. LES REGLES RELIGIEUSES

CHAPITRE 2. LA CREATION DE LA REGLE DE DROIT

SECTION I. TYPOLOGIE DES SOURCES

SOUS-SECTION I. LES SOURCES INTERNES

§1. LA CONSTITUTION

§2. LA LOI

A. CLASSIFICATION

1. La loi parlementaire

a. Notion

b. Domaine

I. Délimitation du domaine législatif

II. Autorité

B. LA FORCE DE LA LOI

1. La durée de la force obligatoire.

a. Entrée en vigueur

I. La promulgation

II. La publication

b. Abrogation

2. La portée de la force obligatoire de la loi

a. Le principe selon lequel « Nul n'est censé ignorer la loi »

b. Les degrés de la force obligatoire de la loi

I. les lois impératives

II. les lois supplétives

C. L'INTERPRETATION DE LA LOI

1. L'Ecole de l'Exégèse

a. L'interprétation des textes obscurs

b. L'interprétation en cas de lacune des textes

2. L'interprétation scientifique

a. L'Ecole de la libre recherche scientifique

b. L'interprétation historique ou évolutive

D. L'APPLICATION DE LA LOI DANS LE TEMPS

1. Les conflits de lois dans le temps

a. Notion

b. Solution

2. L'interprétation classique : la théorie des droits acquis

3. La loi n'a pas d'effet rétroactif

a. Le principe de non rétroactivité

I. signification

II. justification

b. Exceptions au principe de non-rétroactivité

I. les sources

II. les lois rétroactives

3. La loi est d'application immédiate

- a. Le principe d'application immédiate
 - b. La mise en œuvre du principe d'application immédiate
 - I. la création des situations juridiques
 - II. les effets des situations juridiques
- E. L'APPLICATION DE LA LOI DANS L'ESPACE
 - 1. Les spécificités relatives aux territoires
 - 2. Les spécificités relatives aux domaines juridiques
- §3. LES REGLEMENTS
 - A. LES ORDONNANCES
 - B. LES REGLEMENTS DE L'ARTICLE 37
- SOUS-SECTION II. LES SOURCES INTERNATIONALES
- §1. LES TRAITES INTERNATIONAUX
 - A. CLASSIFICATIONS
 - 1. Selon le nombre d'Etats contractants
 - 2. Selon le contenu
 - B. LE REGIME
 - 1. Entrée en vigueur
 - 2. Application
- §2. LE DROIT COMMUNAUTAIRE
 - 1. Classification
 - 2. Elaboration
 - 3. Application
- §3. LES TRAITES DU CONSEIL DE L'EUROPE
 - A. LES DROITS GARANTIS PAR LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME
 - B. CONTROLE JURIDICTIONNEL DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME
- SOUS-SECTION III. LES SOURCES NON ECRITES
- §1. LA COUTUME
 - A. LA NOTION DE COUTUME
 - 1. L'élément matériel
 - 2. L'élément psychologique
 - B. LE ROLE DE LA COUTUME
 - 1. La coutume selon la loi (secundum legem)
 - 2. La coutume dans le silence de la loi (praeter legem)
 - 3. La coutume contraire à la loi (contra legem)
- §2. LA JURISPRUDENCE
 - A. LES OBSTACLES THEORIQUES
 - 1. La prohibition des arrêts de règlement
 - 2. L'autorité relative de la chose jugée
 - B. LES EXPLICATIONS PRATIQUES
 - 1. L'interprétation de la loi
 - a. Préciser la loi
 - b. Compléter la loi
 - c. Adapter la loi à l'évolution des faits
 - 2. Le juge a l'obligation de juger
 - C. LA HIERARCHIE DES JURIDICTIONS
- §3. LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

§4. LA DOCTRINE

SECTION II. LA HIERARCHIE DES NORMES

PARTIE II. LA JUSTICE

CHAPITRE 1. L'INSTITUTION JUDICIAIRE

SECTION I. LA CLASSIFICATION DES JURIDICTIONS

§1. LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

- A. LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
- B. LES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL
- C. LE CONSEIL D'ETAT

§2. LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES

- A. LES JURIDICTIONS CIVILES
- B. LES JURIDICTIONS REPRESSIVES

§3. LA PYRAMIDE JUDICIAIRE

- A. L'APPEL
- B. LE POURVOI EN CASSATION
 - 1. L'organisation de la Cour de cassation
 - 2. Le mécanisme du pourvoi en cassation

SECTION II. LE PERSONNEL JUDICIAIRE

§1. LES MAGISTRATS

§2. LES AUXILIAIRES DE JUSTICE

- A. LES GREFFIERS
- B. LES AVOCATS
- C. LES AVOCATS AU CONSEIL
- D. LES HUISSIERS DE JUSTICE

CHAPITRE 2. LE PROCES

SECTION I. L'ACTION EN JUSTICE

§1. LE DROIT D'AGIR

- A. L'INTERET A AGIR
- B. LA QUALITE POUR AGIR
- C. LA PRESCRIPTION

§2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCES

- A. LE PRINCIPE DISPOSITIF
- B. LE PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE
- C. LE DROIT AU PROCES EQUITABLE

SECTION II. LA PREUVE

§1. LA CHARGE DE LA PREUVE

- A. LA REPARTITION DE LA CHARGE DE LA PREUVE
 - 1. La répartition de la charge de la preuve
 - a. La répartition entre le juge et les parties
 - b. La répartition entre les parties

2. Le renversement de la charge de la preuve
 - a. Les présomptions simples
 - b. Les présomptions irréfragables

B. L'OBJET DE LA PREUVE

§2. LA LEGALITE DE LA PREUVE

A. LES PREUVES ILLEGALES

1. L'impossibilité de se forger un titre à soi-même
2. La licéité des modes d'obtention de preuve

B. LES MODES DE PREUVE

1. La preuve littérale
 - a. L'acte authentique
 - b. L'acte sous seing privé
 - c. Les actes primordiaux, reconnaîtifs et confirmatifs
 - d. Les autres écrits
 - e. Les copies
 - I. Les copies d'actes authentiques
 - II. Les copies d'actes sous seing privé
2. La preuve testimoniale (par témoignage)
3. L'aveu
 - a. L'aveu judiciaire
 - b. L'aveu extra judiciaire
4. Le serment
 - a. Le serment décisoire
 - b. Le serment supplétoire

§3. LES REGLES DE PREUVE

A. LA PREUVE DES ACTES JURIDIQUES

1. La primauté de la preuve écrite
2. Les exceptions à la règle de la primauté de la preuve écrite
 - a. La volonté des parties
 - b. Entre commerçants
 - c. Le commencement de preuve par écrit
 - d. L'impossibilité de se procurer un écrit

B. LA PREUVE DES FAITS JURIDIQUES

PARTIE III. LES PERSONNES JURIDIQUES

CHAPITRE 1. LA NOTION DE PERSONNE JURIDIQUE

SECTION I. LES PERSONNES PHYSIQUES

§1. L'EXISTENCE DES PERSONNES PHYSIQUES

A. LA NAISSANCE

B. LA MORT

§2. LES EFFETS DE L'ACQUISITION DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE

A. LA CAPACITE

B. LES DROITS DE LA PERSONNALITE

1. Le droit au respect de la vie privée
2. Le droit à l'image
3. La protection de la voix

4. Le droit à l'honneur

SECTION II. LES PERSONNES MORALES

CHAPITRE 2. L'ACTIVITE DES PERSONNES JURIDIQUES

SECTION I. LES ACTES JURIDIQUES

SECTION II. LES FAITS JURIDIQUES

CHAPITRE 3. LES RICHESSES DES PERSONNES JURIDIQUES

SECTION I. LES CHOSES

§1. LA DISTINCTION ENTRE MEUBLE ET IMMEUBLE

A. LES IMMEUBLES

1. Les immeubles par nature
2. Les immeubles par destination
3. Les immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent

B. LES MEUBLES

1. Les meubles par nature
2. Les meubles par anticipation
3. Les meubles incorporels

§2. LA DISTINCTION ENTRE LES CHOSES FONDEE SUR LEUR UTILISATION

A. LES CHOSES APPROPRIEES ET LES CHOSES NON APPROPRIEES

B. LES CHOSES FONGIBLES ET LES CHOSES NON FONGIBLES

C. LES CHOSES CONSOMPTIBLES ET LES CHOSES NON CONSOMPTIBLES

SECTION II. LE PATRIMOINE

§1. LA NOTION DE PATRIMOINE

A. LE PATRIMOINE EST UNE UNIVERSALITE

B. LE PATRIMOINE EST UN ATTRIBUT DE LA PERSONNALITE

C. LE PATRIMOINE NE COMPREND QUE DES ELEMENTS PECUNIAIRES

D. LES CONSEQUENCES

§2. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PATRIMOINE

A. LES DROITS REELS PRINCIPAUX

B. LES DROITS REELS ACCESSOIRES

C. LES DROITS INTELLECTUELS

D. LES OBLIGATIONS

BIBLIOGRAPHIE

I. Codes

- Code civil, Dalloz. - Code civil, Litec.

II. Manuels

- J.-L. Aubert, E. Savaux, Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil, Sirey. - B. Beignier, C. Bléry, Introduction au droit, Montchrestien.
- R. Cabrillac, Introduction générale au droit, Dalloz.
- P. Deumier, Introduction générale au droit, LGDJ.

- M. Fabre-Magnan, Introduction générale au droit, PUF.
- Ph. Malaurie, P. Morvan, Introduction au droit, Defrénois. - Ph. Malinvaud, Introduction à l'étude du droit, Lexisnexis. - F. Terré, Introduction au droit, Dalloz.

Il n'est pas nécessaire de travailler sur la dernière édition du manuel d'introduction au droit, dans la mesure où il n'est pas intervenu de réforme majeure en la matière, l'introduction au droit permettant d'acquérir les éléments du raisonnement juridique.

III. Annales et ouvrages de méthodologie

- P. Ancel, O. Gout, I. Maria, Travaux dirigés. Introduction au droit civil, Lexisnexis. - I. Defrénois-Souleau, Je veux réussir mon droit, Armand-Colin.
- T. Garé, Annales introduction au droit civil, Dalloz.
- L.-C. Henry, S. Druffin-Bricca, Exercices corrigés, Introduction au droit, Gualino.

IV. Dictionnaires et lexiques

- R. Cabrillac, Dictionnaire du vocabulaire juridique, Lexisnexis.
- G. Cornu, Vocabulaire juridique, PUF.
- S. Guinchard, T. Debard, Lexique des termes juridiques, Dalloz. - H. Roland, L. Boyer, Locutions latines du droit français, Litec.
- H. Roland, L. Boyer, Adages du droit français, Litec.

V. Revues

- Recueil Dalloz.
- La semaine juridique, édition générale. - Revue trimestrielle de droit civil.

Sommaire :

Séances n°1 et 2 : Méthodologie

Séance n°3 : Les branches du droit

Séance n° 4 : La règle de droit

Séance n°5 : Les sources du droit : l'exemple de la jurisprudence

Séance n°6 : Conflits de normes internes

Séance n° 7 : Les juridictions

Séance n° 8 : la preuve

Séance n° 9 : Les personnes

Séance n° 10 : Les biens